A Bayeux,
Le 22 janvier 2024

«Civilité_Courte» «Prénom» «NOM»
«Adresse_personnelle»
«Code_Postal» «Commune»

«Envoi_par_Courriel»

Affaire suivie par : Stéphane MAZZOLENI
Nos réf. : LF/ADM25_0015
Objet : Convocation Comité Syndical

«Civilité»,

Je vous prie de bien vouloir assister en qualité de représentant «Adhérent_Convocation» à la réunion du Comité Syndical qui se déroulera le :

Mardi 28 janvier 2025
A 18h00
Au siège du SEROC
1 Rue Marcel Fauvel - 14400 BAYEUX

La présente convocation est accompagnée d'une note de synthèse des sujets inscrits à l'ordre du jour qui est le suivant :

Sommaire
Annexes : (à consulter sur l'intranet élus)
Dossier n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2024
Dossier n°2 : Installation du délégué remplaçant Monsieur ELISABETH Jean
Dossier n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
Dossier n°4: Avenant n°11 à la convention de délégation de service public sur le traitement du bois B avec BBE
Dossier n°5 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe -Service Déchèteries
Dossier n°6 : Création de postes d'adjoint technique – Service Déchèteries
Dossier n°7 : Recrutements de personnel non permanent
Dossier n°6 : Affaires diverses :

Afin d'assurer le quorum, vous trouverez ci-annexée la liste des suppléants de votre collectivité. En cas d'empêchement, je vous invite à prendre contact avec l'un d'eux pour vous remplacer.

Je vous remercie de confirmer votre présence par courriel à l'adresse **secretariat-direction@seroc14.fr** et vous prie d'agréer, «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Christine SALMON

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

Liste des suppléants de votre collectivité «Adhérent»

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de prévenir le secrétariat de direction au **02.19.00.14.44** ou par mail **secretariat-direction@seroc14.fr**

POUVOIR

Je soussigné(e), **«Prénom» «NOM»** («Adhérent»), délégué(e) titulaire, donne pouvoir à

.....

.....

en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de voter en mon nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du Comité Syndical qui aura lieu le **mardi 28 janvier 2025** à **18h00**.

Fait à .....

Le .....

Signature du délégué titulaire :

Comité Syndical

Mardi 28 janvier 2025

18h00

Au siège du SEROC

NOTE DE SYNTHESE :
Dossiers inscrits à l'ordre du jour

Sommaire

Sommaire 6
Annexes : (à consulter sur l'intranet élus) 6
Dossier n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2024 7
Dossier n°2 : Installation du délégué remplaçant Monsieur ELISABETH Jean 7
Dossier n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 8
Dossier n°4: Avenant n°11 à la convention de délégation de service public sur le traitement du bois B avec BBE 9
Dossier n°5 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe -Service Déchèteries 10
Dossier n°6 : Création de postes d'adjoint technique – Service Déchèteries 10
Dossier n°7 : Recrutements de personnel non permanent 11
Dossier n°6 : Affaires diverses : 11

Annexes : (à consulter sur l'intranet élus)

Annexe n°1	Dossier n°3	Rapport d'orientation budgétaire
Annexe n°2	Dossier n°4	Projet d'avenant

Dossier n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2024

Exposé des motifs

Madame la Présidente interrogera les délégués sur les éventuelles remarques qu'ils ont à apporter au Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 décembre dernier.

Dossier n°2 : Installation du délégué remplaçant Monsieur ELISABETH Jean

Exposé des motifs

Madame la Présidente informe que suite à la démission de Monsieur ELISABETH Jean, il convient de nommer un nouveau délégué pour le territoire de l'Intercommunalité de la Vire au Noireau (IVN). L'IVN a délibéré le 19 décembre 2024 pour nommer Monsieur BALAIS Benoit en tant que délégué titulaire (anciennement suppléant de Monsieur ELISABETH). Suite à appel à candidature pour le poste de suppléant, aucun conseiller communautaire n'a fait acte de candidature ainsi ce poste a été déclaré vacant par l'IVN.

Ainsi, à ce jour, le Comité Syndical sera composé des membres titulaires suivants (32) :

Adhérent	NOM	Prénom
COLLECTEA (11)	BAUDOIN	François
	COLLET	Bertrand
	DE BELLAIGUE	Antoine
	ISABELLE	Gilles
	JAMIN	Loïc
	LE BUGLE	Sylvie
	LE LOUARN	Joseph
	PESQUEREL	Yohann
	POTTIER	David
	RENAUD	Frédéric
	VOISIN	Marine
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (10)	BRISON-VALOGNES	Coraline
	DECLOMESNIL	Alain
	DESMOTTES	Nicole
	BALAIS	**Benoît**
	FAUTRARD	Jacques
	GOETHALS	Corentin
	GUETTIER	Mickaël
	HERBERT	Jean-Luc
	LAFOSSE	Jean-Marc
	ROSSI	Annie
PRE-BOCAGE INTERCOM (8)	DELAMARRE	Bruno
	DUJARDIN	Guillaume
	GENNEVIEVE	Michel
	GOSSET	Bertrand
	JOUIN	Martine
	SALLIOT	Pierre
	SALMON	Christine
	VENGEONS	Christian
SEULLES TERRE ET MER (3)	DELALANDE	Hubert
	RICHARD	Hervé
	ROSELLO de MOLINER	Cyrille

Le Comité Syndical sera composé des membres suppléants suivants (32) :

Adhérent	NOM	Prénom
COLLECTEA (11)	BLET	André
	FURDYNA	Hubert
	KIES	Laurent
	LANDELLE	Christine
	~~LECOINTRE~~ (en attente)	~~Camille~~
	LEMIERE	Claude
	LEMOUSSU	Daniel
	LEROY	Fabienne
	MADELAINE	Olivier
	OBLIN	Jean
	RENOUF	Simone
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (10)	ANGENEAU	Jean-Paul
	vacant	**vacant**
	BAZIN	Lucien
	DELIQUAIRE	Régis
	GALLIER	Pierre-Henri
	HERMON	Francis
	LEBIS	André
	LEVALLOIS	Marie-Line
	MARIE	Jean-Pierre
	MULLER	Jean-Michel
PRE-BOCAGE INTERCOM (8)	BARAY	Nicolas
	CHEDEVILLE	Yves
	HARIVEL	Sylvie
	LE BOULANGER	Christophe
	LEBERRURIER	Stéphanie
	LEGENTIL	Alain
	LEGUAY	Gérard
	SAINT-LÔ	Patrick
SEULLES TERRE ET MER (3)	LEFEVRE	Sylvaine
	LEMENAGER	Guillaume
	ONILLON	Philippe

Le Comité Syndical accueillera Monsieur BALAIS Benoit en qualité de délégué titulaire représentant l'IVN.

Madame la Présidente vous proposera de :

- **PRENDRE ACTE** de la nouvelle gouvernance du comité syndical du SEROC pour la période 2020-2026.

Dossier n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Cf annexe n°1 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Exposé des motifs

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3500 habitants, un débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget. Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Les objectifs d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) sont les suivants :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires. La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), celui-ci est annexé à ce dossier (cf. annexe 1).

Madame la Présidente vous proposera :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.
- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Dossier n°4: Avenant n°11 à la convention de délégation de service public sur le traitement du bois B avec BBE

Cf annexe n°2 : Projet d'avenant

Exposé des motifs

Le SEROC traite ses déchets de Bois B issus des déchèteries via la plateforme de compostage de Formigny. Cette plateforme est gérée par Délégation de Service Public avec Bio Bessin Energie(BBE), filiale de Véolia.

Pour mémoire, Bio Bessin Energie chargé du traitement des déchets organiques et ligneux issus du réseau des déchèteries du SEROC avait demandé la révision des coûts de traitement du bois B en raison des difficultés de son écoulement suite à la fermeture de la papeterie Chapelle-D'Arblay d'UPM à Rouen.

Contraint d'acheminer le bois B vers l'Angleterre, BBE avait justifié ses surcoûts qu'il souhaitait répercuter au SEROC.

Un avenant n°9 a été signé modifiant le prix de traitement du bois B de 39.12 € HT à 85 € HT la tonne à compter du 1er septembre 2020.

L'avenant 10 a ensuite ramené le prix unitaire du bois B de 85.03 € à 60€ la tonne et il précisait que le coût de traitement du bois B prix serait révisé en cas d'évolution favorable de la filière bois. Or, depuis 2022, le bois B du SEROC n'est plus exporté. Il est valorisé auprès de panneautiers français.

Le présent avenant n°11 a pour objet de réviser le coût de traitement du bois B fixé dans l'article 31.1.2 de la convention.

C'est pourquoi, des échanges ont eu lieu avec le délégataire pour parvenir à un accord sur la fixation d'un nouveau prix de traitement.

Le coût unitaire du traitement du bois B passera donc de 67.53 € HT (prix révisé au 01/01/2024) à 49 € HT la tonne à compter du 1er juin 2024.

Ce coût unitaire sera révisé à partir du 1er juin 2024.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer pour :

- **AUTORISER** la Présidente à signer l'avenant fixant le tarif de traitement du bois B à 49 € HT la tonne à compter du 1er juin 2024.
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Dossier n°5 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe -Service Déchèteries

Exposé des motifs

Madame La Présidente expose qu'un agent du service déchèterie remplit les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Considérant que cet agent donne satisfaction dans l'exercice de ses missions, Madame la Présidente propose de le nommer à ce grade.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif précédent	Mouvement	Nouvel effectif	TC	TNC
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	+1	5	5	0

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer pour :

- **AUTORISER** la Présidente à modifier le tableau des effectifs
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Dossier n°6 : Création de postes d'adjoint technique – Service Déchèteries

Exposé des motifs

Madame la Présidente expose qu'il y a actuellement au SEROC quatre agents du service déchèterie recrutés en contrat aidé via des Parcours Emploi Compétences (PEC). Ces contrats, conclus pour une durée comprise entre 9 et 12 mois, sont renouvelables une fois, dans la limite de 24 mois.

Deux agents valoristes ont déjà eu leurs contrats renouvelés et n'ont donc plus droit à renouvellement. Considérant que ces agents donnent entière satisfaction dans l'exercice de leurs missions, il est proposé de les stagiairiser.

Les deux autres agents pourraient voir leur contrat renouvelé. Cependant, le renouvellement est conditionné aux aides octroyées par l'Etat. Dans la mesure où il n'y a aucune certitude actuellement sur les crédits alloués par l'Etat pour ces contrats aidés et considérant que ces agents donnent entière satisfaction dans l'exercice de leurs missions, il est proposé de les stagiairiser.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif précédent	Mouvement	Nouvel effectif	TC	TNC
Adjoint technique	C	25	+4	29	29	0

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer pour :

- **AUTORISER** la Présidente à modifier le tableau des effectifs
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Dossier n°7 : Recrutements de personnel non permanent

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle que, lors du vote des budgets syndicaux, des crédits sont destinés à permettre le recrutement des personnels saisonniers nécessaires au bon fonctionnement du service.

Pour l'exercice 2025, comme en 2024, les besoins pour le service déchèterie transport sont les suivants :

Service	Crédits proposés dans le BP 2025	Motif
Déchèterie	2 agents valoristes pour 6 mois à 35h	Besoin saisonnier
	3 agents valoristes pour 3 mois à 35h	Besoin saisonnier
Transport	2 chauffeurs poids lourds pour 6 mois à 35h	Besoin saisonnier

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer pour :

- **AUTORISER** la Présidente afin d'assurer le bon fonctionnement du service déchèterie, à créer deux postes correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet pour une durée de 6 mois et à recruter par contrat des agents rémunérés par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques. Ces agents pourront également percevoir le régime indemnitaire correspondant à leur fonction et prévu par délibération.
- **AUTORISER** la Présidente afin d'assurer le bon fonctionnement du service déchèterie, à créer trois postes correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet pour une durée de 3 mois et à recruter par contrat des agents rémunérés par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques. Ces agents pourront également percevoir le régime indemnitaire correspondant à leur fonction et prévu par délibération.
- **AUTORISER** la Présidente afin d'assurer le bon fonctionnement du service transport, à créer deux postes correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet pour une durée de 6 mois et à recruter par contrat un agent rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques. Cet agent pourra également percevoir le régime indemnitaire correspondant à leur fonction et prévu par délibération.
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toute mesure pour mettre en œuvre ces décisions dont les crédits seront prévus sur la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

Dossier n°6 : Affaires diverses :

- Signature de l'avenant n°1 du marché n°2022-006 : Traitement et élimination des déchets ultimes du secteur Sud afin de prendre en compte la sur-TGAP